

Assemblée Générale Ordinaire de Nantes 2022

Rapport du Secrétaire Général

Mesdames et Messieurs les Présidents de clubs et Responsables de Sca,
Mesdames et Messieurs les Présidents d'OD FFESSM,
Mesdames et Messieurs les Présidents de Commissions Nationales,

Ce rapport administratif couvre la période s'étendant du 15 septembre 2021 au 14 Septembre 2022, mais si lors des questions (ou à un autre moment en off pendant l'AG) certains souhaitent m'interroger sur des sujets plus « récents », je me tiens à leur disposition.

Je commencerai ce rapport très administratif par une considération personnelle :
je suis particulièrement heureux de pouvoir m'adresser à vous pendant une assemblée générale que je qualifierai de « normale » où nous pouvons nous réunir de façon sereine et productive, dans le but de faire avancer notre fédération.

Le secrétaire général est un des élus qui est le plus fréquemment présent au siège de Marseille et donc je travaille à cette occasion avec le personnel salarié de la Fédération. Je profite de cette occasion pour les remercier tous de leur engagement vis-à-vis de notre institution, tous Le service secrétariat, le service licences et brevets, le service comptabilité, le service communication, Subaqua, sans oublier la Directrice : Sophie Maes que je retrouve à ce poste avec plaisir, je dis bien « retrouve » car nous nous connaissons depuis le temps des championnats nationaux et internationaux de photo sous-marine.

Dans un premier temps je vous parlerai du nombre de licences et brevets délivrés pendant la saison 2021-2022.

LES LICENCES

Nombre total **127 881** licences
Dont **41 882 (32,71%)** féminines **9 086** jeunes **4 359** enfants
 86 038 (67,29%) masculines

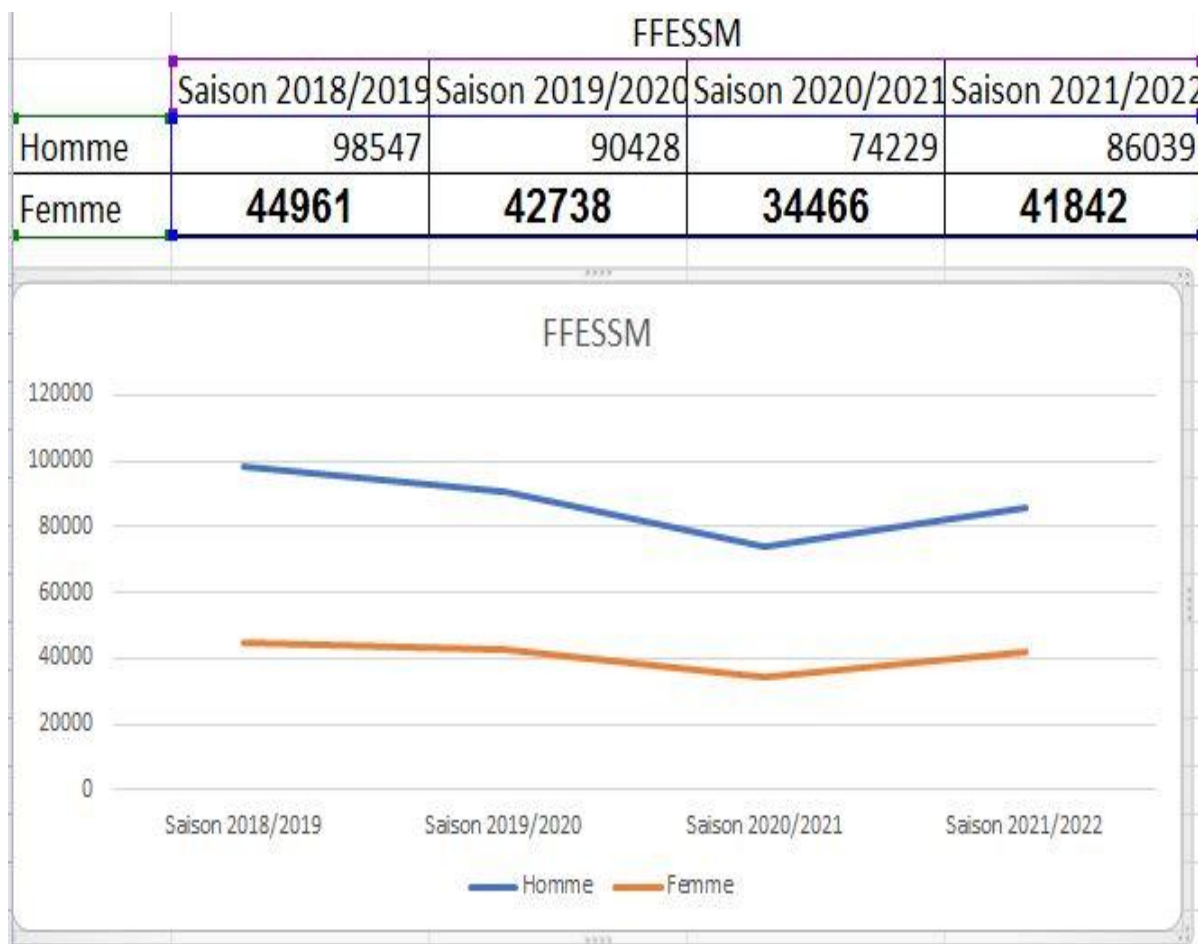
Ces pourcentages se situent dans la moyenne des exercices précédents, le rajeunissement et la féminisation de nos activités doivent être des axes prioritaires.

Pour mémoire sur les exercices précédents

2020-2021 : **108 695**

2019-2020 : **133 166**

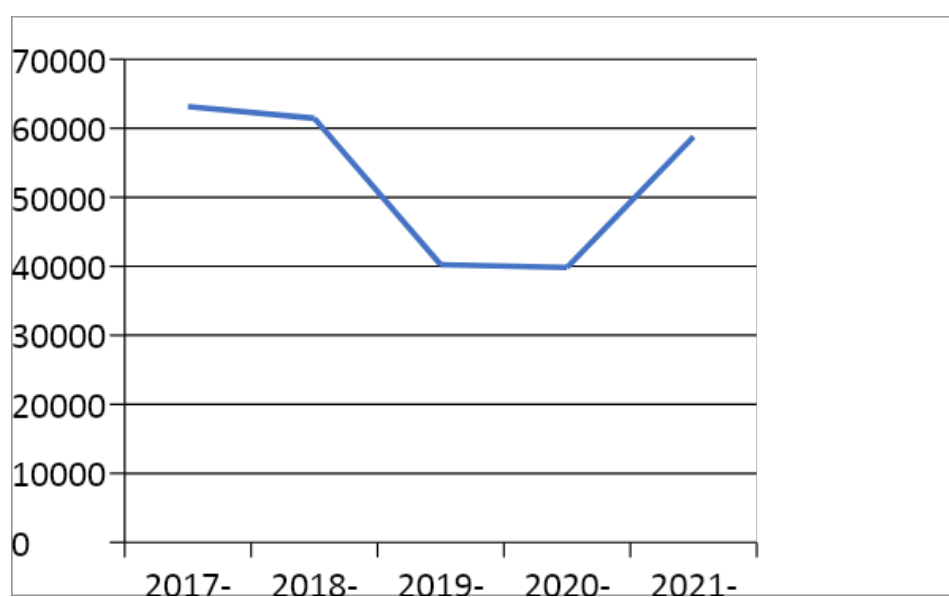
2018-2019 : **140 808**



LES BREVETS

Le nombre total de brevets délivrés (toutes commissions et activités confondues) s'élève à **58 767**, ce chiffre est voisin de ceux de la période ante-covid.

Ci-dessous une courbe le montrant :



A noter que 87% sont des brevets CTN.

Le Secrétaire Général est l' élu qui sert de relais entre les licenciés, les structures et les OD et le siège national, à ce titre son rôle est multiple, je citerai de manière non exhaustive :

L' information que nous devons à nos licenciés :

Après chaque comité directeur national (présentiel ou Visio) un extrait des décisions importantes est envoyé dans la semaine qui suit à tous les OD, Commissions nationales et structures afin que ces informations arrivent à leur destinataire très rapidement.

Le PV exhaustif qui a valeur règlementaire est, lui, plus long à réaliser et nécessite des allers retours rédactionnels avec le bureau mais est toujours envoyé aux OD, Commissions Nationales et structures le plus rapidement possible (au moment de sa mise en téléchargement sur le site internet).

Toujours au chapitre « information » nos réseaux sociaux sont actifs et de nouvelles informations et actualités y sont diffusées très régulièrement.

Cette année a vu la mise en place d' une newsletter mensuelle qui est envoyée à tous les licenciés, newsletter dont les sujets suivent l' actualité, la saisonnalité et sont choisis pour intéresser le plus grand nombre. Je rajouterai qu' il a fallu, à cette occasion, finaliser notre règlement RGPD ; c' est maintenant chose faite et nous sommes tout à fait en règle avec la CNIL.

De très nombreuses questions remontent à l' échelon national, de vous tous, clubs, Sca, Commissions. Toute question nécessite une réponse (ou au moins une prise en compte si la réponse ne peut être instantanée) et je puis vous assurer que chacun, à son niveau en est conscient et en particulier moi. Je veille dans la mesure de nos moyens à m' en assurer ; A ce propos, beaucoup de questions concernent l' utilisation des différents espaces fédéraux (mon espace, mon club, mon codep, ma commission...) je vous rappelle qu' il existe un support en ligne permettant de répondre à de très nombreuses interrogations : <https://support.ffesm.fr/>.

Le Secrétaire Général, en collaboration avec le Secrétariat salarié assure la rédaction, la diffusion des convocations, résolutions et divers documents relatifs aux AG (ordinaire et extraordinaire). Le respect de règles et dates concernant ces documents est très important ; la fédération a vécu récemment une période très difficile à cause d' un non-respect de dates inscrites dans les statuts ; Cette année qui a vu le report de l' AG de janvier, une Ag au moment du Forum des OD, la préparation de l' Ag de Nantes, le travail de rédaction des ordres du jours et convocations a été conséquent ;

Je souhaiterai aborder à présent le SI (système informatique) ; depuis notre élection je puis vous assurer que nous mettons tout en œuvre pour le stabiliser, les problèmes se résolvent petit à petit. Il en existe toujours ne le nions pas, mais tout est extraordinairement complexe dans ce domaine :

Un exemple pratique : nous avons re-priorisé (re-priorisé signifie qu' il était en cours depuis 2019 mais laissé de côté car d' autres soucis sont apparus plus urgents) en mai un dossier intitulé HIERARCHISATION DES BREVETS. Voici un exemple qui vous permettra de mieux comprendre : un MF1 scaphandre se voit attribuer d' office les brevets d' un niveau inférieur (N1, N2, N3) cela paraît évident mais à ce jour ce n' est pas le cas, conséquence directe : certaines personnes dont moi par exemple ayant leur N4 depuis longtemps sont passées directement du N2 au N4 sans le N3, or certains brevets d' autres commissions nécessitent le N3 (photo et bio par exemple) donc blocage. Autre exemple des ANTEOR (formateurs de Rifap) n' ont pas le RIFAP donc blocage à la délivrance de brevets nécessitant le RIFAP.

Ce travail est toujours en cours depuis juin, car cela concerne toutes les commissions et certains retours n' ont pas encore été faits

Tout ceci pour montrer que rien n'est simple dans ce domaine.

Toujours dans le SI, je citerai un travail effectué par le Secrétaire Général Adjoint dans le but de fournir aux commissions sportives un logiciel commun de gestion d'inscriptions aux différentes compétitions.

Je finirai ce paragraphe par la mise en place d'un paiement en ligne (stripe) pour les fournitures fédérales.

La Rando sub est une activité importante et une porte d'entrée vers nos activités ; un groupe de travail pour sa valorisation a commencé son travail et un référent national nommé.

Proposition d'axes stratégiques :

- 1 – Positionnement de l'activité
- 2 – Identification de l'image
- 3 – Communication dédiée
- 4 – Accompagnement de l'offre
- 5 – Produits spécifiques
- 6 – Transversalité renforcée
- 7 – Partenariat dédié

Depuis Mai nous avons repris le travail sur le fond et trois nouveaux produits ont été, soit finalisés soit sont en cours de finalisation :

- **Le PASS DECOUVERTE**

Un nouveau produit sans licence, ni certificat médical, fusionnant le Pack découverte qui permettait de s'initier à la plongée ou l'apnée et le Pass rando, pour découvrir l'ensemble des activités subaquatiques.

La délivrance du Pass Découverte est extrêmement simple et se concrétise par l'envoi d'une carte plastifiée au plongeur. Un diplôme papier dédié est également disponible. Il permet 3 immersions encadrées (dont baptême) avec intégration d'une assurance RC (Responsabilité Civile) et concerne toutes les activités subaquatiques (scaphandre, randonnée, apnée, photo, bio...) à une profondeur maximale de 6 mètres.

Cet ATP (Autre Titre de Participation donc sans licence ni certificat médical) est accessible sans limite d'âge (sauf pour la plongée en scaphandre accessible à partir de 8 ans).

Cet outil est aussi bien destiné aux Structures Commerciales Agréées pour initier la découverte de nos activités auprès de leurs clients, qu'aux clubs afin de faire découvrir leur panel d'activités

- **LA LICENCE AIDANT**

Le comité directeur national a décidé la création d'un nouveau type de licence : la licence Aidant/Accompagnant Non pratiquants d'activités subaquatiques au prix 18 €. La mise en place de ce produit dans notre SI est (à la date où sont écrites ces lignes) en cours de finalisation.

- **LES PASS ANIMATEURS ET PRATIQUANTS**

Les objectifs :

Fidéliser les pratiquants dans les pratiques connexes « grand public »

Apporter des connaissances et savoir-faire pour de nouvelles pratiques

Promouvoir les commissions culturelles par des cursus courts additionnels

Dynamiser et moderniser l'offre fédérale.

Le public concerné :

Offre réservée aux pratiquants licenciés

Des animations courtes (1 jour) : ½ journée apports théoriques et ½ journée de mise en pratique

Il ne s'agit pas de formation mais d'animation :

Délivrance d'une carte fédérale « Pass ... » certifiant la compétence acquise

Des cadres de commissions concernées forment des Initiateurs (niveau minimum) scaphandre ou apnée qui pourront à leur tour amener l'information aux pratiquants.

La mise en production informatique sera faite courant 2023.

Je vous souhaite à tous une belle année fédérale et je me tiens à votre disposition

JEAN LOU FERRETTI
Secrétaire Général

